



EXIGENCES PRODUCTEUR

Charte Harrys

CHARTRE DE FILIÈRE

Document de référence

VARIÉTÉS

CHAPITRE	OBJECTIFS	ITEMS	CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ PRODUCTEUR
Variétés	Garantir la qualité de la farine	Variétés autorisées	Les variétés semées font partie de la liste fournie par le moulin.
	Réduire la quantité de produits de synthèse, éviter le transport de maladie d'une culture à l'autre	Blé sur blé interdit	Pas de blé sur blé sur la parcelle Harrys.
		Rotations à déterminer avec l'OS	N/A.

FERTILISATION

CHAPITRE	OBJECTIFS	ITEMS	CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ PRODUCTEUR
Fertilisation	Éviter la contamination du milieu	Utilisation d'un OAD obligatoire pour le dernier apport d'azote	Donnée de préconisation et application à transmettre à l'OS lors de la préconisation et lors de l'application.
	Optimiser l'utilisation de l'azote (vs taux de protéine)	Balance globale azotée	Cible à fixer avant la récolte et à comparer avec le réel avec l'OS.
	Réduction des émissions de CO2eq par les pratiques de fertilisation	Réduction des émissions de CO2eq grâce aux pratiques de fertilisation azotée	Choix d'une ou plusieurs pratiques dans le référentiel Grandes Cultures du Label Bas Carbone (annexe A) visant à réduire ses émissions de CO2eq par des actions sur la fertilisation azotée p.18-19 (annexe A.1). La pratique n'est pas nécessairement additionnelle à celle déjà mise en place sur la parcelle. Si une des pratiques présentes dans le référentiel est déjà pratiquée, le point est valide.
		Promotion des formes d'azote les plus efficaces	Disposer de la communication de l'OS permettant d'identifier les formes d'azote les plus efficaces, de savoir où se les procurer et de connaître les financements accessibles pour modifier ses pratiques.

Charte Harrys · exigences producteur (suite)

Les exigences de la charte sont présentées par chapitre, objectif, item et condition d'acceptabilité.

AGROFORESTERIE			
CHAPITRE	OBJECTIFS	ITEMS	CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ PRODUCTEUR
Agroforesterie	Séquestration de carbone dans le sol	Promotion : diagnostic + formation (exploitation)	Diagnostic par un conseiller externe à l'exploitation ou auto-diagnostic (Annexe C) + 2 h de formation (formation PUR en ligne ou dispensée par l'OS). Les deux pratiques sont à effectuer tous les 5 ans (diagnostic signé et daté par l'OS et fiche de présence à la formation pour preuve).
	Aménagement des paysages	Soutien : prime additionnelle pour des projets d'agroforesterie	
TRAITEMENTS DES CULTURES			
CHAPITRE	OBJECTIFS	ITEMS	CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ PRODUCTEUR
Traitements des cultures	Réduire l'utilisation des phytosanitaires en adéquation avec les objectifs de l'UE	SIS de la ferme à l'OS	Pas de traitement chimique des blés Harrys, seules les solutions autorisées par l'agriculture biologique sont acceptées après accord de l'OS + identification des cellules de stockage Harrys + enregistrement des opérations de traitements dans des fiches de stockage à remettre à l'OS.
	Éviter la contamination du milieu	Utilisation du glyphosate après le semis du blé interdite	Pas de traitement au glyphosate dès le semis du blé Harrys.
		Calcul de l'IFT par famille de produits	Calcul de l'IFT à la parcelle ou transmission de tous les traitements à l'OS pour un IFT par familles de produits soit : insecticide, herbicide, fongicide, autre.
TRAÇABILITÉ ET COMMUNAUTÉ			
CHAPITRE	OBJECTIFS	ITEMS	CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ PRODUCTEUR
Traçabilité	Garantir la sécurité alimentaire	Traçabilité de la parcelle (IKT compris) au lot de farine	Traçabilité du grain au contrat Harrys.
Communauté	Faire partie de la communauté Harrys	Présence obligatoire à un événement corporate au moins tous les 3 ans	Participer à un événement corporate au moins une fois tous les 3 ans (années comptabilisées = années de contrat).

Biodiversité

Les exigences de la charte sont présentées par chapitre, objectif, item et condition d'acceptabilité.

BIODIVERSITÉ			
CHAPITRE	OBJECTIFS	ITEMS	CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ PRODUCTEUR
Biodiversité (choix de 3 pratiques parmi les 6)	Préserver et promouvoir les pollinisateurs en plantant des arbres, en diversifiant les bordures de champs et en apportant de l'alimentation par des fleurs en continu de mai à octobre.	Évaluation des bordures de champs	Sur chaque parcelle Harrys : - soit bordures existantes sur au moins 25 % du périmètre de la parcelle (ou bois, ou ZNT ou fossé) ; - sinon semis et levée d'une bande fleurie correspondant à 3 % de la SAU de blé contractualisée en Harrys (ne concerne que les parcelles qui ne contiennent pas de bordures sur 25 % de leur périmètre + monoespèce de fleur interdite). N.B. : peu importe où sur le parcellaire. Les zones de transition entre IAE et la culture sont comptabilisées comme bordure de champs.
		Poids de la culture principale	Max. 45 % de la SAU. N.B. : les prairies temporaires et permanentes entrent en compte dans le calcul de la SAU et peuvent représenter plus de 45 % de la SAU.
		Stratégie pour la préservation des pollinisateurs	Garantir une floraison continue de mars à octobre sur l'exploitation. Lister les espèces mellifères de l'exploitation (cultivées ou non) et se rapporter au calendrier de floraison + recensement sur le terrain des espèces avec l'OS lors de l'audit interne.
		Diversité des espèces en intercultures	IC longue ou courte obligatoire tous les ans à l'échelle de l'exploitation (minimum 3 espèces pour l'ICL et minimum 2 espèces sur l'ICC + monoespèce tolérée si floraison pendant l'implantation de l'ICC) + 80 % du temps de la rotation couvert (par culture, IC, repousse couvrante ou jachère).
		IAE	IAE : min. 7 % IAE non productive ou 6 % de productive et 4 % de non productive (semis ou repousse).
		Analyses de biodiversité par un partenaire extérieur	Facture ou analyse ou CR de l'organisme qui a pratiqué l'analyse (comptage de spécimen, étude de population d'animaux/végétaux/microbiologie sur l'exploitation, participation au Club AGATA).

* Agroforesterie : notion regroupant les points (arbres seuls, bouquets, fourrés), les lignes (alignements, haies, bandes boisées et bocages) et les surfaces (landes, bosquets, forêts denses ou clairsemées, surfaces complantées et parcs).